

## Ville fleurie

La commune de Mourmelon le Grand arbore le panneau 3 fleurs décerné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris qui récompense les efforts menés par les collectivités locales en matière de fleurissement ainsi que toutes leurs actions en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Mourmelon le Grand a ainsi pour ambition, depuis plusieurs années, d'aménager les espaces verts et de les fleurir pour qu'ils soient accueillants.

Le fleurissement de la ville participe ainsi à l'embellissement du cadre de vie. Pour ce faire, Mourmelon a mis en place un plan de fleurissement mis en oeuvre par le service municipal des Espaces verts et récompense les habitants pour leur contribution: le concours des maisons fleuries est un moment fort pour les habitants !

### Une 4 ième fleur au concours des villages fleuris

La commune de Mourmelon vient de se voir attribuer une 4ième fleur au concours des villes et villages fleuris.

Une récompense dont le maire Fabrice LONCOL et le conseil municipal se disent très fiers. Toute la ville s'était mobilisée pour décrocher cette 4 ième fleur. Suite au passage du jury , le 9 juillet dernier, la commission a déclaré la commune digne d'ajouter une 4 ième fleur à son tableau. Cette distinction est le fruit de plusieurs années de travaux menés par la municipalité et ses agents communaux qui mettent en place et entretiennent à longueur d'année espaces verts, massifs fleuris, arbustes, pelouses avec beaucoup d'imagination et de longues heures de travail... Un vrai régal pour les yeux des habitants et des visiteurs, félicitations à tous !